

La PDP

Prévention de la Désinsertion Professionnelle

La question du **retour à l'emploi** des assurés sociaux en arrêt de travail, AT-MP ou maladie, toujours sous contrat avec un employeur, lorsque la reprise au même poste de travail semble poser des difficultés , voire relever d'une inaptitude au poste

La PDP est l'une des 3 missions du Service Social de la CARSAT

- **Prévention de la désinsertion professionnelle**
- Aide à l'accès aux droits et aux soins des assurés les plus démunis
- Prévention de la perte d'autonomie de personnes âgées

Objectif de la PDP :

- aider les assurés à se maintenir en emploi dans leur propre entreprise , à leur poste (aménagement du poste et/ou des horaires) ou à un autre poste
- ou les aider à se reclasser dans une autre entreprise

La PDP est un dispositif qui se définit par

- *La précocité* dans le repérage des situations.

Les médecins conseils signalent aux assistantes sociales de la Carsat , les situations des personnes en arrêt de travail, pouvant relever du dispositif

Toujours sur le principe de *la précocité* :

L'IMPORTANT DE LA VISITE DE PRE-REPRISE:
entretien avec le médecin du travail
pendant l'arrêt de travail

- C'est un avis simple : pas de fiche d'aptitude établie,
- La prévoir quand des problèmes d'aptitude au poste sont pressentis du fait de la maladie ou handicap,

La PDP est un dispositif qui se définit par

- *La concertation* entre tous les acteurs

Les acteurs du maintien dans l'emploi

Approche sociale

Service social CARSAT

Approche médicale

**Médecin traitant
Médecin du travail
Médecin conseil CPAM
Médecin MDPH**



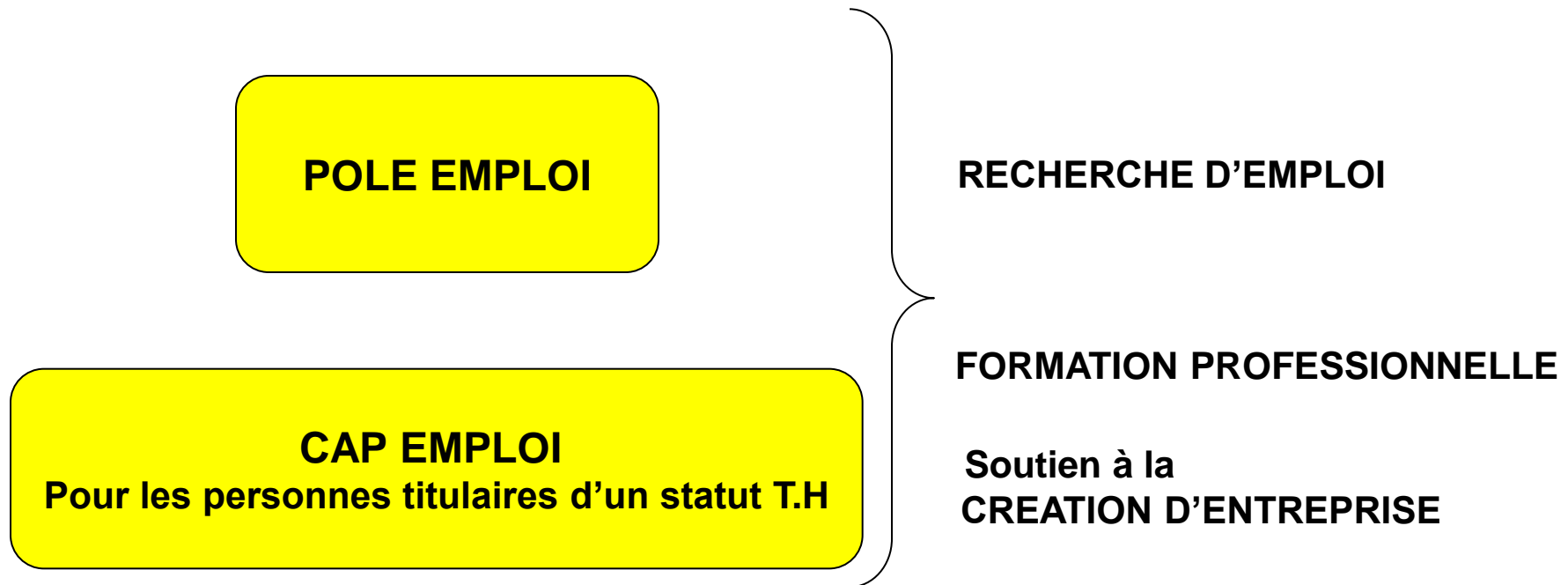
Approche technique

**Chargés de mission SAMETH
Médecin du travail
Ergonome, ergothérapeute**

Approche financière

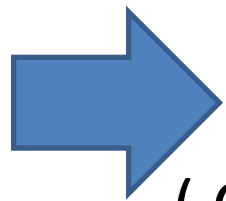
**Mesures CPAM
AGEFIPH
DIRECCTE
Entreprise**

Les autres acteurs du maintien en emploi



La PDP est un dispositif
qui se définit par
La Coordination
nécessaire de tous les acteurs

1 instance :



Cellule PDP de l'Assurance maladie
(CPAM, Médecin conseil, Service Social, Service de
Santé au Travail 04 avec Médecin du Travail,
SAMETH, MDPH)

Les mesures d'évaluation , pendant l'arrêt de travail

- Bilan PSOP Prestation spécifique d'orientation professionnelle
(40 heures réparties sur plusieurs semaines)
- VAE pendant l'arrêt de travail
- « Essai encadré » : après validation de la Cellule PDP, l'assuré peut être mis en situation sur un nouveau poste de travail , dans son entreprise ou dans une autre entreprise
(essai de 3 jours maximum)
- CRPE (Contrat de Rééducation Professionnelle en Entreprise) : après validation de la Cellule PDP, contrat transitoire qui donne du temps à l'employeur et au salarié pour étudier et trouver des solutions de retour en emploi en cas d'inaptitude
(contrat de 6 à 18 mois maximum)

Les mesures accompagnant la PDP

mesures socio administratives :

- La Reconnaissance de Travailleur Handicapé accordée par la MDPH (la rente AT-MP et la pension invalidité I ou II équivalent à la RTH)
- Le temps partiel thérapeutique , pouvant faciliter la reprise progressive au poste
- La pension d'invalidité catégorie 1, pouvant faciliter la reprise pérenne au poste

Les aides AGEFIPH

Association de gestion du fonds pour l'insertion des
personnes handicapées

**Subvention forfaitaire pour couvrir
les premières dépenses**

Aménagement des postes de travail

*Aménagements techniques (bureaux..)
Études ergonomiques*

**Aide à la formation,
au reclassement professionnel**

Congé Individuel Formation

La Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap

Exemples de situations de PDP

- Mr ... manutentionnaire reprend son travail à mi-temps , une pension d'invalidité catégorie 1 vient compenser sa baisse de revenus
- Mme...biologiste salariée, malvoyante, reprend à son poste , elle a bénéficié de financement pour l'adaptation de ses outils de travail

Le **SERVICE SOCIAL** des Alpes de Haute Provence c'est 7 points d'accueil :

■ 2 accueils fixes (Digne : Territoire Nord et Manosque : Territoire Sud)

● 5 lieux de Permanences

SIEGE

DIGNE LES BAINS

Barcelonnette

Sisteron

St André les Alpes

Forcalquier

Oraison

Manosque

3 Secrétaires en Secteur Social :
Céline RICHEBOIS (au Siège Digne)
Sophie DAVID (Digne)
Françoise LAMARCHE (Manosque)

6 Assistants de Service Social :

À Digne

Mireille AUBERT
Patricia GALANTINI
Denis GIMBERT
Florence MARTIN

À Manosque

Marie-José MALLEVIALE
Fanny NEVEU

Denise BALCERZAK

Responsable départementale

04 92 30 81 31

denise.balcerzak@carsat-sudest.fr

MERCI DE VOTRE ECOUTE

**Service Social CARSAT Sud-est
3 rue Alphonse Richard (CPAM)
04010 Digne les Bains**

Tel : 36 46

Tel confidentiel pour les partenaires : 04 92 30 81 35